



L'édito du Maire

En cette fin d'année, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année et le meilleur pour vous et vos proches.

Pour nous aider à bien vieillir et mieux préserver notre santé, lors du dernier conseil communautaire de la CATLP, une grande majorité d'élus a voté une aide de 300 000 € pour aider l'hôpital de Tarbes à faire l'acquisition d'un robot opératoire (Robot Da Vinci XI, 1 600 000€) qui permettra d'améliorer grandement certaines pratiques chirurgicales au service des patients de notre territoire. Ainsi, malgré les vicissitudes pour la construction d'un nouvel hôpital, le bien-être de tous est une préoccupation importante de tous les acteurs de terrain et ce geste en est un exemple.

Malheureusement le bien commun reste encore un combat de tous les instants, dans une société qui nous pousse à la performance, à l'individualisme. À Arcizac-Adour aussi nous en constatons les effets négatifs. Il peut s'agir de jeunes, désireux de s'affirmer par des actes d'incivilité sur les ouvrages publics et privés mais aussi des individus qui expriment égoïstement leur mal-être en dégradant les bâtiments publics. Au-delà de la bêtise et de la malveillance de ces actes, cela renvoie une mauvaise image du village et engendre un coût pour notre collectivité.

Deux plaintes ont été déposées et le bureau municipal (maire et adjoints) est au travail pour réparer ces dégradations. Je profite de cet édit pour remercier les élus et notre employé municipal qui, dans un esprit de responsabilité et d'engagement, ont passé l'été à aménager et embellir les espaces publics (subvention FAR du CD65 de 1 000 € pour 3 776 € de dépenses). Dans cette idée de partage, ils ont aussi aménagé une boîte à livres dans la bascule, place du 11 novembre 1945. Cet ouvrage qui avait été tagué trouve ainsi une nouvelle utilité. Il suffit d'un peu de curiosité, ouvrir les volets et se laisser porter par les diverses propositions de lectures. À l'occasion de cet aménagement, nous avons sollicité M.

Claude Brugeilles qui nous avait fait l'honneur de réaliser sur ce monument, central de notre commune, une œuvre qui suscite régulièrement l'intérêt et la curiosité des passants. En effet, les volets, derrière lesquels se trouve la boîte à livre, étaient dégradés et M. Brugeilles a accepté de retoucher son travail tout en mettant en valeur cette nouvelle mini bibliothèque. À cette occasion, nous avons aussi décidé, en collaboration, qu'une nouvelle œuvre serait réalisée sur le mur de la sacristie de l'église, qui lui aussi avait été souillé. Une œuvre qui viendrait s'intégrer à ce nouvel espace qui accueille une aire de jeux : « l'œil écoute l'écho des sons et des couleurs qui se répondent dans l'imaginaire d'enfance retrouvée »*. Là encore, quelle ne fût pas notre surprise d'apprendre que quelques personnes se sont interrogées sur le financement de ce travail. Est-ce une dérive d'une société de l'information en continu qui agite l'opinion sur les dépenses publiques, ou une interrogation légitime ?

Soyez assurés que nous avons le souci permanent des dépenses publiques. Ainsi, en accord avec le bureau municipal, nous avons validé l'idée de demander à M. Brugeilles de nous proposer un projet et il a accepté de réaliser gracieusement cette nouvelle œuvre moyennant, simplement le remboursement des frais de matériel que j'ai décidé d'assumer personnellement. Pour votre complète information le don pour les œuvres réalisées est estimé à 4 200 €, avec 150 € de fournitures. Nous remercions sincèrement monsieur Claude Brugeilles pour son don et son investissement pour notre commune. Si toute question est légitime, je regrette profondément les démarches suspicieuses ou de dénigrement systématiques, les incivilités qui affectent fortement les personnes et la qualité de vie au sein de notre village. Une aire de jeux pour enfants est un espace de joie, de rencontres, de partage, de vie. Essayons, ensemble, de préserver nos valeurs de Liberté, Égalité et Fraternité.

* M. Claude Brugeilles, artiste plasticien





Enfouissement des lignes

Comme nous l'avons déjà évoqué, à la suite des baisses de tension importantes sur le réseau électrique rue de l'Adour et impasse Camp Debat qui ont entraîné des travaux sur les

lignes, nous avons choisi, en partenariat avec le SDE 65 (Syndicat Départemental d'Électrification), d'enterrer les différents réseaux aériens. Les études et les devis sont terminés et ces travaux sont programmés pour le deuxième semestre 2026 pour un montant à la charge de la commune estimé à plus de 55 000 €. Sur cette base, des demandes de subventions pourront être déposées.

Une communication plus précise devra être effectuée avant la réalisation des travaux pour notamment limiter les nuisances auprès des riverains.

Une demande d'extension du réseau d'assainissement collectif vient d'être faite auprès des services de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées sur l'impasse Camp Debat. Idéalement ces travaux devraient se coordonner dans leur mise en œuvre.

Délimitation de parcelles



Afin de mieux maîtriser certaines problématiques, deux missions de délimitation de parcelles avec le domaine public ont été menées. La première afin de remettre en état le petit ruisseau au départ de la rue des Coteaux vers le square du 19 Mars 1962. Un grand merci aux riverains qui ont permis de mener à bien cette mission.

L'autre cas traité se trouve entre l'ancienne école maternelle (170 rue du 8 Mai 1945) et l'immeuble à l'est où une petite venelle était source de complications inutiles. Là aussi une solution amiable a été trouvée avec les riverains, que nous remercions. La partie de passage qui longe la parcelle de l'ancienne maternelle deviendra propriété de la commune tout en préservant une servitude de passage et de réseaux pour les riverains. Cela nous permettra aussi de mieux réaliser les travaux à venir.

Création du cabinet de kinésithérapie

Cette opération de réhabilitation de l'ancienne école maternelle pour laquelle le bureau d'études SETES de Tarbes assure la maîtrise d'œuvre a pris du retard. Des estimations de travaux qui ont dû être revues à la hausse avec un nouveau plan de financement. Un appel d'offres manqué a accentué le retard. Mais enfin, nous y sommes, tout est prêt et les travaux doivent débuter début 2026. Une communication plus précise sera réalisée lorsque le choix des entreprises aura été publié.

Sécurité routière

Des travaux de remise à niveau des marquages horizontaux ont été réalisés sur la base d'une subvention du Département au titre du reversement des amendes de polices, le tout pour un montant de 3 497 € subventionné à hauteur de 1 189 €. Un nouveau passage piéton a été créé au carrefour de la rue de l'Adour et du Chemin de Compostelle afin de mettre en sécurité ce secteur au passage du chemin de randonnée.

Nous sommes toujours dans l'attente de la réalisation par le service des routes du Département du marquage renforcé de l'axe médian de la route départementale 935 pour limiter les velléités des conducteurs qui réalisent des dépassements en pleine agglomération. Une convention a été signée cet été avec le département, la commune paiera 1 275 € sur un total de 3 860 € de travaux de peinture. Nous connaissons le mauvais état de nos routes et il est prévu de boucher les nids-de-poules lorsque la météo le permettra.

Salle des fêtes

Avec l'aide du Fond d'Aide Rural du Conseil Départemental (4 416 € de subventions) des travaux d'entretien de la salle des fêtes ont été réalisés cet été pour un montant de 8 802 €. L'éclairage de la salle est passé sur des modèles à LED moins énergivores, les blocs de secours ont été mis à jour. Le nez de scène a été supprimé et le devant de scène habillé ce qui mettra en valeur les différentes prestations scéniques. Un grand nettoyage a été fait dans la salle et les cuisines. Le piano de la cuisine a été remplacé. Les murs de l'entrée de la salle ont été habillés en plaquage de bois, plus résistant. Enfin une gouttière périphérique assure désormais une meilleure évacuation des eaux de pluie du toit en ardoises, ce qui va

limiter les moisissures au pied des murs. Encore merci aux élus et à notre employé municipal qui ont donné de leur temps pour ces travaux.



Urbanisme



Pour rappel, depuis 2017, l'urbanisme de notre commune est sous le régime du Règlement National d'Urbanisme. La compétence urbanisme est actuellement assurée par la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées. Celle-ci pilote l'élaboration de tous les documents d'urbanisme. Depuis 2020 la démarche d'harmonisation et de réalisation des futurs Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) est en action et nous en sommes aujourd'hui à la phase d'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce document qui explique toute la démarche d'aménagement (mobilités, aménagement foncier, protection de l'environnement, développement économique, gestion des ressources...) s'appliquera à tous les terri-

toires de la CATLP. Il est lui-même conforme au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Dans la continuité, nous entrons, après délibération de la CATLP de ce mois de décembre, dans la phase de mise en œuvre des PLUi. Le choix a été fait de sectoriser les PLUi et Arcizac-Adour fait partie du PLUi de Tarbes Nord. Cette construction de nos futurs documents d'urbanisme s'étalera jusqu'en 2030. Lorsque la démarche entrera dans la définition des différentes zones à l'échelle des communes, des informations seront données et des réunions publiques viendront soutenir cette démarche de concertation au niveau de chaque commune.

Tout ce travail devra s'inscrire dans le cadre réglementaire de la loi « Climat et Résilience » de 2021 et d'un de ses objectifs : le « Zéro artificialisation nette » des sols en 2050. Pour cela, nous devons réduire la consommation d'ENAF (Espaces Naturels Agricoles ou Forestiers) de 50 % sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente à l'échelle de la CATLP. Les futurs droits à construire seront alors drastiquement réduits.

École et groupe scolaire

La qualité de vie dans nos communes contribue très certainement à la vitalité de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal. En effet, le RPI accueille depuis l'an dernier plus d'une centaine d'élèves de la maternelle au CM2. Les temps de garderie et de repas font aussi tous les jours le plein. Ce grand nombre d'élèves, prévu pour les 4 à 5 années à venir, pousse l'équipe pédagogique (enseignants des trois communes) à se questionner sur l'opportunité de demander l'ouverture d'une sixième classe. Cette question se pose effectivement et malgré les échéances électorales à venir, nous nous devons de l'étudier attentivement. Cela représente un enjeu évident pour l'accompagnement scolaire de nos élèves mais aussi un enjeu financier pour nos communes en termes d'équipements et d'infrastructures à créer pour accueillir cette sixième classe. Les élus d'Arcizac-Adour prennent à cœur cette question en lien avec les communes de Hiis et Vielle Adour.



Vente de bois

Sous réserve de la préparation du lot par l'Office National des Forêts (ONF), une vente de bois est prévue au cours de l'hiver 2025-2026. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des modalités pratiques dès la confirmation de l'opération.



Élections municipales

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Nouvelles modalités de scrutin

La loi du 24 juillet 2023 a modifié les règles du scrutin municipal pour les villes de moins de 1 000 habitants, avec deux nouveautés majeures : l'obligation de parité et la suppression du panachage.

Jusqu'en 2020, les communes de moins de 1 000 habitants bénéficiaient d'un régime électoral dérogatoire, sans obligation de parité ni interdiction du panachage (possibilité de rayer ou ajouter des noms sur les listes). La loi du 24 juillet 2023 aligne partiellement ces communes sur les règles applicables aux plus grandes, dans un objectif d'égalité et de simplification du vote pour éviter les erreurs de vote et les contestations.

Inscriptions sur les listes électorales

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard le 6 février 2026 pour pouvoir voter lors des prochaines élections. Les démarches peuvent être effectuées en ligne sur le site service-public.fr, ou directement en mairie, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Procurations

Vous ne pourrez pas vous rendre aux urnes lors des prochaines élections municipales en mars 2026 ?

Vous pouvez voter par procuration et confier votre vote à une personne inscrite sur les listes électorales de la même commune.

La démarche peut être effectuée en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr, puis finalisée en gendarmerie, au commissariat ou au tribunal, ou directement sur place selon les modalités choisies.

Désormais, vous pouvez effectuer votre procuration entièrement en ligne grâce à l'identité numérique. Pour cela, il convient de créer un compte sur france-identite.gouv.fr.

Il est conseillé d'anticiper ces démarches afin de garantir la prise en compte de votre procuration dans les délais.



Recensement de la population

La campagne de **recensement de la population** aura lieu du **15 janvier au 14 février 2026** à Arcizac-Adour.

Les habitants seront informés par courrier et un agent recenseur se présentera à leur domicile. Le recensement pourra être effectué en ligne, de manière simple et rapide, ou à l'aide de questionnaires papier remis par l'agent. La participation de chacun est essentielle et les données recueillies sont confidentielles et protégées par la loi.

L'agenda du village

Plus d'infos sur les prochains spectacles sur arcizac-adour.fr

18 janvier

Vœux du maire
à la salle des fêtes
du village à 11h30

8 février

Repas des aînés
à la salle des fêtes
du village à 12h

13 février

Spectacle *Trois contes
et quelques* à 20h30 à
la salle des fêtes

7 avril

Spectacle *L'oiseau
ravagé* à 20h30 à la
salle des fêtes

18 mai

Spectacle *Témoin* à
20h30 au Parvis
navette depuis
Arcizac

État civil

Décès :

- Espedito Ciscato, le 19 septembre 2025
- Jean Dispagne, le 20 octobre 2025
- Pierre Couteu, le 21 octobre 2025

Mariages :

- Ludivine Broca et Sébastien Rudzky
le 13 décembre 2025

Naissances :

- Athena Lawson, le 22 juillet 2025
- Marius Dumaître, le 5 septembre 2025
- Tao Verdier, le 7 octobre 2025